

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1210

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Lézardes dans la Maison Suisse

Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation un document important intitulé «Organisation du territoire en Suisse. Grandes lignes pour le développement souhaité». Dans une série de trois articles, Daniel Marco analyse et commente cette vision de l'espace helvétique. Une vision qui reste largement incantatoire, parce qu'elle se refuse à prendre appui sur la réalité du territoire.

L'INVITÉ DE DP

DANIEL MARCO

architecte

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez
André Gavillet (ag)
Jean Kaempfer
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Daniel Marco,
Philippe Martinet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

La Constitution de 1848 fonde la construction de la Suisse moderne. Elle est une critique du fonctionnement politique de l'Ancien Régime. Le pouvoir qu'elle donne aux cantons et aux communes est une redistribution pour une plus grande égalité des personnes et des biens. L'ancienne répartition du pouvoir avait permis aux cités, Berne en tête, de maintenir pendant plusieurs siècles leur domination

Schématiquement, sous l'Ancien Régime, le pouvoir politique était dans les cités et le pouvoir économique dans les campagnes. Dans la Constitution de 1848 qui, après la guerre du Sonderbund, consacre la paix confédérale, afin notamment d'établir un consensus entre vainqueurs et vaincus, le pouvoir politique est dans les campagnes et le pouvoir économique va, jusqu'à nos jours, s'installer dans les villes.

Depuis le début de l'industrialisation du pays jusqu'au milieu de la seconde moitié du vingtième siècle, cette répartition semble, à l'aide de quelques retouches, avoir bien tenu la route. Une seule alerte, la grève générale de 1918. Mais après la signature des accords patronat-syndicats de paix du travail en 1937, après la paix politico-sociale signée de fait face à la menace nazie et fasciste qu'illustre la «Landi» (l'exposition nationale de Zurich de 1939), et après la deuxième guerre mondiale, la société de concordance s'établit tranquillement.

Depuis quelque temps déjà, il y a des lézardes et craquements dans ce bel ordonnancement, notamment à propos des rapports entre les cantons ainsi que les communes, d'une part, et les villes, d'autre part. Des villes qui, souvent traversées par des limites communales, n'existent pas comme entité et n'ont aucune existence politique. Le Letten, l'ex-scène ouverte de la drogue, est le dernier gros craquement. Sur cette question et les réponses à y apporter, les représentants de la ville de Zurich, qui avaient des idées novatrices, se sont fait traiter comme des moins que rien par les autorités cantonales sous l'œil passif du Conseil fédéral.

Or, ces craquements de structure on ne les entend pas dans le document «Organisation du territoire en Suisse», établi par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT). Ce document, qui sert de base à une large consultation¹, reprend de très vieilles antennes qui ont bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui.

Les grandes lignes proposées par l'OFAT sont fondées sur cinq concepts principaux déjà présents au début des années '70 lorsque l'Institut Ort und Regional Landesplanung (ORL) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich avait

projeté l'aménagement du territoire national nécessaire à la Suisse avec le concept de «décentralisation concentrée». Mais à chacun de ces cinq concepts correspondent des fissures et lézardes dans la Maison Suisse.

1. **Le maintien d'un réseau de villes** appelées à assurer des fonctions complémentaires. Mais aujourd'hui ce réseau se désagrège. Une hiérarchie se constitue et s'accroît. Une polarisation principale s'effectue autour de Zurich et agit dans tous les domaines d'activités.

2. **L'intégration dans l'espace européen.** Une intégration considérée comme importante pour les régions transfrontalières. Mais le retard dans l'intégration de la Suisse dans l'Europe s'accroît chaque jour et les régions frontalières helvétiques peuvent devenir des marches en dépression.

3. **La solidarité ville-campagne** pour notamment préserver les sites non bâtis et les libérer de la pression des constructions. Mais si les sites non bâtis se font de plus en plus rares, comme l'explique le rapport, ce n'est pas, comme il le suggère, par un manque de solidarité des villes vis-à-vis des campagnes. En matière d'aménagement du territoire, les villes sont tenues à l'écart. Ce sont les grandes lignes et concepts de l'aménagement de la campagne et de la montagne qui sont visés.

4. **Le développement endogène** des villes pour leur éviter un développement en «tache d'huile». Mais la mise en service du S-Bahn et ses effets extensifs sur le cadre bâti de l'agglomération zurichoise sont une grosse faille dans ce concept.

5. **Face à la préservation du paysage** sur le Plateau, dans le Jura, les Préalpes et les Alpes que prône le rapport, il est possible de reprendre les arguments traitant de la solidarité ville-campagne; de nombreux sites qui font la Suisse, comme la Rade à Genève ou la Petite-Scheidegg ne sont pas naturels mais bien le résultat d'interventions humaines, notamment des capitaines d'industrie, des banquiers et des touristes fortunés du dix-neuvième siècle.

Ce décalage entre concepts et réalité rend le document de l'OFAT incantatoire. Ce n'est pas en répétant des propositions dont on connaît le manque de prises sur la réalité que l'on pourra maîtriser les dérives de celle-ci. L'OFAT néglige la continuation de la mise sous tutelle des villes, l'émergence de Zurich comme la métropole de la Suisse et appuie avec complaisance sur une campagne helvétique déjà subventionnée économiquement et culturellement.

●●●

¹ La consultation se termine le 28 avril 1995.

Quand la lumière se levait à l'Est

RÉFÉRENCES

François Furet, *Le passé d'une illusion*, Paris, 1995, Laffont-Calmann Lévy

Le passé d'une illusion n'est pas une histoire du communisme, comme doctrine et comme mouvement, ni une histoire de l'Union soviétique. La première a déjà donné lieu à d'innombrables travaux, la seconde repart à zéro. Mais l'histoire de l'une comme de l'autre sont encore tributaires, pour longtemps apparemment, d'une ouverture des archives russes qui semble n'être plus aussi assurée qu'il y a quelques années. En revanche, cet essai, comme le qualifie modestement son auteur malgré ses 600 pages, n'est pas tributaire des aléas de la politique russe. Son sujet est déjà maintenant entré tout entier dans le passé, clos en quelque sorte sur lui-même, puisqu'il porte sur une faillite prononcée par le tribunal de l'histoire, le seul qu'à la suite de Marx les communistes entendaient reconnaître. En d'autres termes, il interroge les causes de l'illusion qu'a représentée en Europe et dans le monde, le communisme, du moins tant que ce dernier recevait consistance et vie de la part de l'Union soviétique.

La fascination d'un certain nombre d'intellectuels occidentaux pour la révolution russe et son régime est un phénomène bien connu des années 30, ce qui ne veut pas dire qu'il soit totalement expliqué malgré les nombreuses études qui lui ont été consacrées. Mais le propos de François Furet, spécialiste reconnu de la révolution française et notamment de son interprétation libérale depuis quelques décennies, est bien plus ambitieux. Car pour répondre à cette interrogation qui, comme toutes les questions fondamentales n'est simple qu'en apparence, l'historien va replacer l'idée communiste dans la tradition révolutionnaire européenne du 19^{ème} siècle et dans le contexte des trois guerres mondiales qui bouleversent non seulement la carte géostratégique du continent, mais la culture politique, les rapports sociaux et les structures économiques.

Passion révolutionnaire à deux visages

Comment cela s'est-il passé? Répondre, c'est formuler d'abord un questionnement qui bouscule les évidences, qui refuse par principe d'entrer dans les perspectives des explications contemporaines des événements. C'est, par exemple, montrer comment fonctionne au siècle passé la passion révolutionnaire, non plus autour du couple bourgeois-

prolétaire inventé par Marx, mais à partir de la figure unique du bourgeois, contestant au nom de ses propres valeurs démocratiques les institutions démocratiques de la révolution bourgeoise. C'est faire surgir de la Grande Guerre, non pas une révolution, la russe, et une contre-révolution fasciste, mais deux révolutions, la russe et la fasciste, dont les affrontements de 1918 à 1945 organisent le champ du politique et des rivalités des grandes puissances, car toutes deux sont porteuses d'une visée totale, l'une universelle comme la révolution sociale, l'autre globalisante comme la nation ou la race. C'est par conséquent contester aussi quelques idées reçues, comme le procès fait à l'historien allemand Ernst Nolte, au nom d'une culpabilité collective allemande qui échapperait au mouvement de l'histoire. C'est encore voir dans le stalinisme non pas un dérapage regrettable, encore moins l'origine du totalitarisme, mais au contraire, en parodiant la langue de bois léninienne, le stade suprême du communisme. Et tant pis pour ceux qui tentent de sauver les meubles en cherchant à distinguer la doctrine et ses aspirations de sa réalisation historique, ou charnelle comme diraient certains chrétiens.

Demande démocratique toujours insatisfaite

Tout n'est pas neuf dans le propos, tout n'est pas incontestable dans l'explication. Mais si j'essaye d'expliquer ce qui m'a plu dans ce livre, outre la liberté du ton, c'est finalement l'ampleur de l'exposé, à la fois dans le temps et dans l'espace. François Furet, qui, lui aussi, partagea un temps les illusions du communisme, brasse large. C'est toute l'histoire de l'Europe, et un peu plus marginalement du monde, qu'il nous propose de revoir selon une démarche originale mêlant de grandes perspectives quasi philosophiques à des études de cas érudites et détaillées. Rien n'est évident pour l'historien, dont la curiosité porte non seulement sur les idées et leur réception, mais sur les concepts, les termes, leur origine et leur circulation dans la Cité des hommes. *Le passé d'une illusion* ne nous dit rien de l'avenir qui attend la Russie et qui, par conséquent, nous attend aussi. En revanche, il nous montre comment il est possible de faire surgir du présent un passé mieux informé. La disparition du communisme sous sa forme bolchévique, une idée que même les anticommunistes engagés n'osaient caresser, clôt une époque. Le bilan est lourd, mais à partir de là tout peut recommencer. Car comme le dit Furet, la fin du monde soviétique ne change rien à la demande démocratique d'une autre société. ■

Jean-Claude Favez

●●●

De plus, le coût du concept volontariste du maintien d'un réseau de villes relativement égales entre elles, très onéreux, n'est pas calculé.

Sans doute vaut-il mieux reconnaître les craquements que l'on entend afin d'élaborer un projet pour le territoire helvétique. ■